

DES RENDEZ-VOUS ORGANISES PAR L'AdCF
EN PARTENARIAT AVEC FRANCE URBAINE ET L'ADGCF

Salles de réunion
22 rue Joubert,
75009 Paris

AGENDA
2019-2020



PROGRAMME
DES CLUBS DES
AGGLOMÉRATIONS
ET DES MÉTROPOLIS

organisé par



AVANT-PROPOS

LES ATELIERS DU CLUB DES AGGLOS ET DES MÉTROPOLIS

L'AdCF a mis en place dès 2000 le « Club des agglos » afin d'accompagner les premières communautés d'agglomération issues de la loi « Chevènement ». Le Club est le cadre privilégié de la mise en partage des expériences locales et de la rencontre entre les décideurs urbains et les experts et/ou les pouvoirs publics nationaux ; un moment d'échanges, d'information et de formation réciproques.

Depuis la loi « MAPTAM », le Club des agglos devient le « club des agglomérations et des métropoles » animé par **l'AdCF** en partenariat avec **l'Association des directeurs généraux des communautés de France** [ADGCF] et **France urbaine**. En fonction des thématiques d'autres soutiens et associations amies sont mobilisés : Terres en villes, Institut pour la Ville Durable, etc.

Le programme du « Club des agglos » est arrêté pour l'année 2019. Le contexte est marqué par la perspective des élections municipales attendues en mars 2020, aussi ce programme court-il jusqu'à la fin du premier semestre 2020.

Pour autant, et la crise sociale des « gilets jaunes » le rappelle si besoin était, les enjeux qui concernent les territoires se renouvellent sans cesse et les intercommunalités se doivent de maintenir leurs ambitions à un haut niveau. Les thématiques du « Club des agglos » ont été choisies dans le but d'aider les intercommunalités à tenir ce défi.

Vous pouvez d'ores et déjà réserver les dates qui vous intéressent et les faire connaître de vos collègues et de vos équipes. **Pour toute information et inscription : Mathilde Lemée, m.lemee@adcf.asso.fr**



A l'écoute et au service des élus et des cadres intercommunaux, l'AdCF vous attend nombreux aux rendez-vous du Club des agglos et des métropoles.



LES NOUVEAUX ENJEUX DE LA MOBILITÉ

L'enjeu des mobilités a pris une importance nouvelle tant il fait partie des éléments clairement mis en avant par la crise sociale des « gilets jaunes ». Déposé fin novembre à l'Assemblée nationale, le projet de **loi d'orientation sur les mobilités** [LOM] commence à être examiné dans le courant du mois de mars. Le moment est venu de faire le point sur le contenu de ce texte et de voir quelles réponses il entend apporter à des enjeux nouveaux pour les territoires.

Deux enjeux semblent devoir prendre une importance croissante pour les agglomérations et les métropoles dans le domaine des déplacements domicile-travail : les gares et le co-voiturage.

A l'initiative des collectivités et du « gestionnaire des **gares** », celles-ci retrouvent des fonctions urbaines de centralité qui passent par une réflexion sur l'intermodalité. Porte d'entrée sur la ville, élément de centralité souvent majeur, le rôle des gares évolue et devient une interface majeure des grandes fonctions urbaines.

L'étalement urbain et son corollaire, l'augmentation de la distance domicile-travail, ont atteint leurs limites sociales et environnementales : suréquipement automobile, exposition aux coûts des hydrocarbures, pollution... Une solution est aujourd'hui souvent mise en avant par les acteurs locaux comme par le gouvernement : le **co-voiturage** du quotidien pour les trajets domicile-travail. En quoi est-ce une solution, quelles en sont les limites ?

**Jeudi
21 mars**

**Jeudi
18 avril**

en partenariat avec



ASSOCIATION
DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX
DES COMMUNAUTÉS
DE FRANCE

La loi Ferrand d'août 2018 confie aux communautés d'agglomérations, à compter du 1^{er} janvier 2020, une nouvelle compétence de **gestion des eaux pluviales urbaines**. Cette mission fait déjà partie des compétences des communautés urbaines et métropoles.

La gestion des eaux pluviales constitue un enjeu fort pour les territoires, au croisement de nombreuses thématiques : gestion et traitement des eaux usées, maîtrise des risques d'inondations, préservation de la biodiversité et des milieux humides, protection de la ressource en eau... Si l'action apparaît nécessaire, il reste que le passage à l'acte est aujourd'hui loin d'être systématique. Trop souvent, les eaux pluviales sont encore le parent pauvre des politiques de l'eau.

Il est vrai que la première difficulté est de **définir la « gestion des eaux pluviales urbaines »** identifiée par la loi Ferrand . Cet atelier du club des agglomérations et des métropoles permettra de rappeler ce que dit le CGCT, ce qu'il ne dit pas et ce qu'il faut en comprendre. Une autre difficulté pour l'exercice de la compétence provient de ce qu'aucune **ressource financière** dédiée n'est prévue pour la compétence « eaux pluviales ». Une expertise est nécessaire.

Cet atelier fera le point sur le périmètre de cette compétence, son financement et ses modes d'exercice. A partir d'interventions d'experts et de retours d'expériences, sera proposée **une analyse globale de l'articulation de la gestion des eaux pluviales avec d'autres compétences communautaires**.



**GESTION DES EAUX PLUVIALES :
PRÉPARER LE TRANSFERT
DE COMPÉTENCE**



POLITIQUE DE LA VILLE, PRÉPARER LES PROCHAINS CONTRATS

L'Assemblée des communautés de France et France urbaine poursuivent leurs travaux consacrés à la cohésion urbaine et à la politique de la ville.

Le dernier atelier du Club des agglomérations et métropoles dédié à ce sujet, en novembre 2018, a permis aux élus et cadres intercommunaux d'échanger sur les conditions à réunir pour décliner de manière opérationnelle le « **pacte de Dijon** » et réviser leur contrat de ville. Cette journée était aussi l'occasion de confronter les méthodes et les stratégies propres à chaque acteur, notamment du côté des services de l'Etat avec les interventions, certes disparates, des représentants des ministères de la santé, de l'éducation nationale, de l'intérieur et du CGET.

Depuis lors, **la circulaire du Premier ministre** cadrant justement la révision des contrats de ville et dressant la feuille de route 2019-2022 est enfin parue, le 22 janvier 2019.

Cette nouvelle journée de travail sera l'opportunité de dresser un premier **bilan d'étape de la révision des contrats de ville**, de la capacité des intercommunalités et des services de l'Etat à se concentrer sur quelques grandes politiques publiques ; pour certains acteurs de leur capacité à territorialiser leur action et entrer en dialogue avec les communautés et métropoles.

Le calendrier général s'avérant très serré, fin du mandat oblige, **l'objectif du Club des agglos sera d'être aussi pratique et concret que possible et d'offrir un large panorama des initiatives locales en cours de déploiement.**

en partenariat avec



**Jeudi
16 mai**

**Mardi
11 juin**

en partenariat avec



ASSOCIATION
DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX
DES COMMUNAUTÉS
DE FRANCE

Sous l'effet de l'élargissement des périmètres intercommunaux et des transferts de compétences réalisés ou à venir, l'organisation des services se trouve interrogée dans nombre de communautés et de métropoles à l'aune des problématiques de proximité et d'efficacité. Pour y répondre, la **territorialisation d'une ou plusieurs politiques** peut être privilégiée, avec pour conséquence la définition de secteurs infra-communautaires à l'échelle desquels leur mise en œuvre semble plus opérante.

Ces sectorisations peuvent résulter d'un schéma d'ensemble, de la coexistence transitoire ou pérenne de différents modes de gestion d'une même compétence, de mutualisations à la carte... Ces organisations trouvent leur origine dans différentes motivations mais interrogent **le pilotage politique et administratif** de ces services intercommunaux déconcentrés. Les enjeux de cohérence de l'action intercommunale et de contrôle s'ajoutent à des considérations de management (elles-mêmes définies en fonction de ce cadre particulier).

Ce Club des agglos et des métropoles proposera de débattre des réponses que peut apporter la sectorisation et des points de vigilance, notamment en matière de **ressources humaines**, qu'elle suscite. A partir d'un panorama des organisations possibles et des enjeux qui s'en dégagent, la parole sera donnée aux territoires pour tirer les leçons des expériences en cours.

Sous réserve de l'avancée de son examen au Parlement, un point d'étape sera également consacré au projet de loi relatif à la fonction publique.



**TERRITORIALISATION DES
SERVICES : UNE SOLUTION POUR
ALLIER PROXIMITÉ ET EFFICACITÉ
DANS L'INTERCOMMUNALITÉ ?**



LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS: OÙ EN EST-ON ?

En avril 2018, le gouvernement présentait le **plan de rénovation énergétique des bâtiments**. Il réaffirmait ainsi l'ambition de faire de cet enjeu une priorité nationale avec des actions concrètes et des financements dédiés. 14 milliards d'euros de soutiens publics en investissement étaient annoncés pour la législature. Depuis, **la marque « Faire »** a été lancée, des expérimentations démarrent dans trois régions tests pour repenser l'organisation du service public de l'efficacité énergétique de l'habitat à cette échelle et d'autres mesures se mettent en place progressivement. Près d'un an après la publication de cette feuille de route gouvernementale, où en est-on?

Cette journée du Club des agglos et des métropoles proposera **un bilan d'étape** sur les premières actions de ce plan déjà mises en oeuvre. Il fera également témoigner des territoires expliquant leurs initiatives, leur travail de terrain avec d'autres acteurs locaux (agences locales de l'énergie et du climat, espaces infos énergie, bailleurs sociaux...), les montages financiers imaginés, les difficultés rencontrées et les solutions trouvées.

Une séquence spécifique sera dédiée à la **lutte contre la précarité énergétique**, problème qui touche environ 5,1 millions de ménages, soit 12 millions de personnes en France, selon les estimations de l'Observatoire national de la précarité énergétique.

en partenariat avec

FRANCE 
URBAINE
MÉTROPOLES, AGGLOS ET GRANDES VILLES

**Jeudi
27 juin**

**Jeudi
11 juillet**

en partenariat avec



Pour déployer des solutions innovantes afin d'assurer un développement durable de leur territoire, les collectivités doivent connaître et comprendre les opportunités du droit.

La réunion du « Club des agglos et des métropoles » du 11 juillet sera conçue en s'appuyant sur les travaux menés à bien par l'Institut de la ville durable [IVD] dont l'AdCF est un membre actif. Cette journée aidera les élus et les cadres des intercommunalités [notamment de la direction juridique mais aussi des directions opérationnelles] à mieux se saisir de la vaste **boîte à outils juridiques** disponible.

Seront notamment détaillés **les intérêts et critères de choix des outils de la commande publique** [SEMOP, partenariat d'innovation, marché de performance, marché de partenariat...] ou des outils de droit privé [baux divers, ASL, SCIC,...], mais aussi le positionnement et l'intérêt des appels à projets. Des exemples concrets seront approfondis et mis en partage en matière d'énergie [boucles locales énergétique/et ou thermique, autoconsommation énergétique collective], d'usage mutualisé des infrastructures locales, d'appels à projets sur sites libres ou dans sites existants et partiellement occupés.

**LES OUTILS JURIDIQUES AU
SERVICE DE L'INNOVATION
URBAINE**

The image shows a close-up of a person's hands writing on a document with a pen. The background is blurred, showing other people in a meeting setting. The text is overlaid on the image in a large, bold, white font.



LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL : AU CŒUR DES ENJEUX TERRITORIAUX

Au sein des communautés et des métropoles, les relations avec la profession agricole sont de plus en plus denses, mais encore inégales car tributaires des types de production et d'exploitation, mais aussi de contextes historiques différents.

Que ce soit au titre de leurs compétences de planification spatiale, de développement économique, de préservation de l'environnement, les intercommunalités ont de nombreuses raisons de **dialoguer et coopérer avec les agriculteurs**. Depuis le début des années 2000 de très nombreuses expériences ont été développées pour protéger l'agriculture péri-urbaine, promouvoir des chartes forestières de territoire, limiter les consommations foncières (SCOT, PLU intercommunaux), valoriser le paysage (chartes paysagères), travailler sur la ressource en eau et sa qualité, valoriser les déchets (épandage des boues d'épuration, méthanisation des bio-déchets...), instituer des circuits courts, ...

Les projets alimentaires territoriaux (PAT) s'inscrivent dans cette dynamique et sont en plein essor. Ils constituent un projet à l'intersection de très nombreux enjeux de nos territoires urbains. A l'évidence, **l'alimentation est un levier de développement écologique et social mais aussi économique** car le PAT est une excellente occasion de re-localiser de la valeur ajoutée agricole dans les territoires.

Que peut-on attendre de ces projets ? Comment le territoire peut-il maximiser les bénéfices directs et indirects des PAT ? Jusqu'où une agglomération peut-elle aller dans la maîtrise du foncier agricole, la construction d'une filière alimentaire ?

en partenariat avec



**Jeudi 11
septembre**

**Jeudi 28
novembre**

Les tiers lieux se sont largement diffusés dans toutes les agglomérations et métropoles françaises. Des espaces de co-working aux Fab-Labs et autres incubateurs ou bureaux mutualisés, les modèles se multiplient et leurs enjeux se renouvellent. Se pose aujourd'hui la question de **la mise en réseau** de ces lieux et de la place que les intercommunalités peuvent prendre dans cette politique d'offre.

L'atelier du club des agglomérations et métropoles sera l'occasion de revenir sur ce phénomène des « **tiers lieux** » et de pointer les évolutions en cours, par exemple l'émergence des Fab-Lab dans une « ville fabricante ».

Des retours d'expérience permettront **de préciser les typologies** existantes de ces lieux d'activité particuliers (lieux qui créent des flux ou qui captent des flux ? lieux de travail ou de socialisation ? lieux de télé-travail, d'incubation, de diffusion, de création...), les objectifs implicites ou explicites qui peuvent être confiés à ces lieux et les conditions de leur **équilibre financier** (argent public / argent privé, usagers/collectivité(s)/entreprises, etc).



**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE :
LES NOUVEAUX LIEUX DE
TRAVAIL ET DE PRODUCTION**

AGENDA 2020

LES PREMIERES DATES DES CLUB AGGLOS

DE L'APPROPRIATION TECHNIQUE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE AU PROJET POLITIQUE

Jeudi 6 février 2020

[sous réserve]

Schémas directeurs des énergies, auto-consommation, production d'énergies renouvelables, réseaux intelligents...Les intercommunalités et métropoles s'approprient progressivement les enjeux de la transition énergétique. Comment passer de l'appropriation technique à un projet politique, porté par les élus et intégrant les usagers-citoyens du territoire ?

LA VILLE FABRICANTE

Jeudi 12 mars 2020

[sous réserve]

L'industrie se réinvente largement à travers la robotisation et le numérique, la proximité avec le client final et avec les laboratoires, la production de séries courtes sont autant d'évolutions qui obligent à maintenir ou redonner une place à l'industrie dans la ville. Une évolution indispensable qu'il faut anticiper et accompagner dès maintenant.

LES RÉVOLUTIONS DE L'AMÉNAGEMENT OPÉRATIONNEL

Jeudi 7 mai 2020

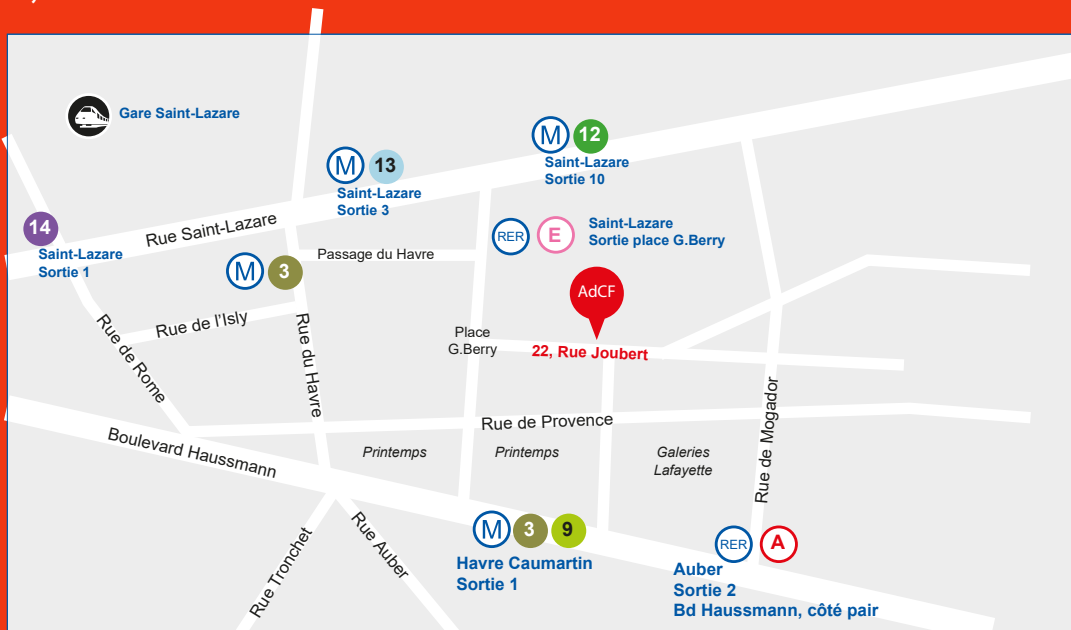
[sous réserve]

L'aménagement des villes donne une place grandissante aux décideurs et investisseurs privés. Une évolution liée au droit, aux pratiques et à un contexte financier plus difficile pour les acteurs publics. Quelles sont les conséquences et les perspectives de cette évolution ? Quel rôle pour les intercommunalités urbaines ?



ACCÈS

22 rue Joubert, Paris 9e



MÉTROS

Saint-Lazare
Lignes 14, 12, 8

Madeleine
lignes 8 et 14

Havre-Caumartin
lignes 9 et 3

RER E
Saint-Lazare

INFORMATION & INSCRIPTION

Erwan LE BOT

e.lebot@adcf.asso.fr

Mathilde LEMÉE

m.lemee@adcf.asso.fr

DROITS D'INSCRIPTION PAR PERSONNE

Intercommunalité adhérente et partenaire : gratuité

Intercommunalité non-adhérente : 80 € TTC

Organismes non-partenaires : 120 € TTC

Étudiants : 25 € TTC

Une facture sera adressée post-journée. Le règlement sera à adresser à l'AdCF, 22 rue Joubert, 75009 Paris.



Le réseau des communautés et métropoles

22, rue Joubert
75009 Paris

T. 01 55 04 89 00

www.adcf.org
adcf@adcf.asso.fr